



Ecole Primaire  
51, rue du Regard  
78440 JAMBVILLE  
Tél. : 01 34 75 46 80  
Mail : [0781384f@ac-versailles.fr](mailto:0781384f@ac-versailles.fr)

Le 17 octobre 2022

<b>COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE</b> Jeudi 13 octobre 2022
---

Ordre du jour :

- 1) Présentation des membres
- 2) Rôle du conseil d'école
- 3) Equipe enseignante, effectifs et répartition
- 4) Point sur les horaires de l'école
- 5) APC, PPRE et RASED
- 6) Elections des représentants de parents d'élèves
- 7) Règlement intérieur
- 8) Présentation des actions de l'année prévues au projet d'école
- 9) Budget mairie, compte OCCE et APEIJ
- 10) Journée récréative avant Noël
- 11) Les locaux : hygiène, sécurité, matériel
- 12) Services du périscolaire

**Etaient présents :**

Equipe pédagogique :

Monsieur Amoros, directeur  
Madame Bégoc, enseignante  
Madame Flory, enseignante  
Monsieur Pezzarini, enseignante

Parents d'élèves élus :

Madame Chapel, titulaire  
Madame Dugray, titulaire

Représentants de la commune :

Madame Noblesse, adjointe au maire en charge des affaires scolaires  
Madame Jacob, conseillère  
Madame Daniel, ATSEM  
Madame Florence, ATSEM

**Absents excusés :**

Monsieur Ripart, maire de la commune de Jambville  
Madame Gloriant, enseignante  
Madame Baudry, titulaire  
Monsieur Boulfroy, titulaire  
Madame Aubry, DDEN

## 1) Présentation des membres

Chaque participant se présente en indiquant sa qualité.

## 2) Rôle du conseil d'école

Le directeur préside l'assemblée et veille à ce que le conseil d'école soit une instance de dialogue, d'information et de concertation entre les différents acteurs de la communauté éducative.

Le conseil d'école :

- donne son avis et présente des suggestions sur tout ce qui intéresse la vie et le fonctionnement de l'école.
- vote le règlement intérieur de l'établissement.
- est consulté sur les questions matérielles et financières.

Le conseil d'école ne traite pas des questions pédagogiques relatives à la pratique de classe.

Chaque conseil d'école fait l'objet d'un compte rendu qui est adressé à la municipalité, aux représentants de parents d'élèves et à l'équipe pédagogique. Un exemplaire est affiché sur le tableau d'informations de l'école près de la grille d'entrée de l'école, un compte rendu est disponible en ligne sur le site de la municipalité et quelques exemplaires imprimés seront disponibles sur demande auprès des enseignants.

## 3) Equipe enseignante, effectifs et répartition

ENSEIGNANTS	CLASSE	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Mme Bégoc	PS/MS	13	8							21
M. Amoros / Mme Gloriant	GS/CP			11	10					21
Mme Flory	CE1/CE2					13	8			21
M. Pezzarini	CM1/CM2							9	11	20
TOTAL										83

32 élèves en maternelle, 51 élèves en élémentaire.

2 nouveaux élèves sont prévus en CE2 à la rentrée des vacances de Toussaint.

## 4) Point sur les horaires de l'école

Il est rappelé que la grille ouvre à 8h20 et que l'école débute à 8h30. Pour la bonne marche de l'organisation pédagogique de l'école, il est indispensable que tous les élèves se présentent avant 8h30 à l'école.

Il est enfin rappelé que toute absence doit être justifiée **par écrit** dans le cahier de liaison.

## 5) APC, PPRE et RASED

### APC

Les Activités Pédagogiques Complémentaires ont lieu tous les lundis, mardis, jeudis de 11h30 à 12h par groupes restreints de 6 élèves au maximum.

Remerciements : L'équipe pédagogique remercie la municipalité et le château de Jambville qui, depuis de nombreuses années, organisent leurs services afin de rendre possible les APC de 11h30 à 12h.

Les APC permettent de redonner confiance à un élève en lui apportant, dans un cadre individualisé, les outils nécessaires à l'acquisition des compétences du socle commun.

Les APC ayant d'abord pour objectif de privilégier les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, les formes 1 et 2 sont privilégiées par l'équipe pédagogique.

Les APC se déclinent sous trois formes :

- 1) Aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages.

Cette forme s'adresse aussi bien à des élèves qui connaissent des difficultés passagères sur une compétence précise qu'à des élèves en grande difficulté qui bénéficient, par ailleurs, d'autres aides au sein de l'école.

- 2) Aide au travail personnel

Il s'agit d'une aide méthodologique spécifique destinée aux élèves rencontrant des difficultés dans l'utilisation des outils de classe (affichages, dictionnaire, cahier de références, gestion de son matériel, etc). Cette aide vise à rendre les élèves plus autonomes dans leurs apprentissages.

- 3) Activité prévue par le projet d'école

Cette forme s'adresse à tous les élèves. L'objectif est de permettre la mise en œuvre d'un point précis du projet d'école dont la réalisation ne peut être effectuée au sein du groupe classe mais par petits groupes.

### PPRE

Le Programme Personnalisé de Réussite de l'Elève intervient quand les difficultés ne peuvent être résolues par les APC. Il a pour but de maîtriser un niveau satisfaisant du socle commun des connaissances et compétences. L'enseignant vise alors une compétence à améliorer chez l'élève sur une période de 6 semaines. Le PPRE est alors soit modifié pour le faire encore progresser, soit arrêté s'il n'y a plus de difficultés.

### Le RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté

Les membres du RASED sont sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Education nationale. Il y a un maître G pour toute la circonscription.

L'aide spécialisée intervient lorsque les aides proposées en classe (PPRE, APC) ne suffisent pas.

#### Le psychologue scolaire (Madame Lévy)

Le psychologue intervient à tous les niveaux de la scolarité, en maternelle et en élémentaire. Il s'adresse à des enfants en difficulté scolaire et/ou personnelle.

Il est le médiateur entre enfants, parents et enseignants et fait le lien avec les structures extérieures (services de soins, services sociaux et les autres établissements de l'Éducation Nationale).

Il assure le "suivi psychologique" : entretiens enfants, parents, enseignants.

#### Le maître spécialisé à dominante pédagogique (Madame REQUENA)

Il intervient auprès des élèves de l'école maternelle et élémentaire.

Il s'adresse aux élèves qui présentent des difficultés persistantes dans les apprentissages fondamentaux en leur proposant une aide spécialisée.

Le maître G, spécialisé à dominante rééducative (poste non pourvu cette année)

Il est censé intervenir sur le temps scolaire, tant à l'école maternelle qu'à l'école élémentaire.

Il s'adresse :

- à des enfants en difficulté scolaire et relationnelle
- à des enfants pour lesquels la seule réponse pédagogique apparaît inopérante
- à des enfants qui ne parviennent pas à s'adapter à l'école

Contact RASED : 01 34 74 40 90

## **6) Election des représentants de parents d'élèves**

La liste des représentants de parents d'élèves a été élue, tous les postes sont pourvus.

Cette année, la participation a été de 43,09 %.

Remerciements : L'équipe pédagogique remercie l'ensemble des parents qui ont participé à cette élection. L'équipe pédagogique félicite les nouveaux représentants de parents d'élèves pour leur élection. M. Amoros remercie les parents d'élèves élus pour leur implication dans l'organisation de ces élections.

Madame Audrey Baudry (titulaire)  
Madame Ivanka Chapel (titulaire)  
Monsieur Sébastien Boulfroy (titulaire)  
Madame Sandra Dugray (titulaire)  
Monsieur Michel Lopez (suppléant)

L'école remercie vivement les représentants des parents d'élèves : ils assistent en effet aux conseils d'école, ils sont le relai entre les parents et les enseignants, apportent des propositions, s'expriment au nom de l'ensemble des parents, et aident à l'organisation des élections (représentants de parents d'élèves, délégués de classe).

## **7) Règlement intérieur**

Ajout d'un paragraphe concernant les situations d'intimidation au règlement intérieur habituel.

Des équipes de soutien aux situations d'intimidation (ESSI) ont été formées sur la circonscription de manière à gérer efficacement ces situations. Ces équipes, pilotées par Mme l'Inspectrice et constituées de 2 enseignants spécialisés extérieurs, sont amenées à se rendre dans les écoles pour procéder à des entretiens courts (de 4 à 6 répartis sur 2 à 3 semaines) en particulier avec les élèves (cibles, intimidateurs présumés, témoins...) visant à développer l'empathie chez les enfants.

Chaque élève de l'école est donc susceptible d'être entendu par une ESSI au cours de l'année scolaire si nécessaire.

Des affiches à destination des parents seront disposées sur le panneau d'affichage de l'école.

## **8) Présentation des actions de l'année prévues au projet de territoire**

### **Rappels :**

Le projet de territoire a comme particularité d'avoir des objectifs communs sur les écoles d'un même territoire sur 5 ans.

Notre école s'inscrit dans un territoire comptant d'autres communes rurales du Vexin, avec Brueil, Saily, Montalet, Lainville et Oinville.

- Lectures CE/PS-MS et CM/GS-CP
  - Poursuite du partenariat avec les bibliothèques de Jambville et de Seraincourt (visites des classes avec emprunt de livres, prêt de livres aux classes en fonction des thèmes abordés.
  - Journal scolaire par l'ensemble des classes (2 numéros par an)
  - Résolution de problèmes sur des situations de la vie quotidienne
  - Observation des 4 classes sur des élevages communs : les phasmes sont arrivés à l'âge adulte et ont pondu des œufs, nous attendons qu'ils éclosent !
  - Participation à la course Ela au printemps
  - Jardinage en liaison avec le périscolaire (participation de parents volontaires pour les travaux de remise en état, participation éventuelle – coût à déterminer – d'un animateur du château de Jambville pour des conseils, des activités sur le monde du vivant...)
- La mairie propose l'intervention du paysagiste au moment de la plantation des espaces verts du nouveau parking sur les différentes espèces d'arbres. Proposition très bien accueillie par l'équipe enseignante.
- Participation à la Grande Lessive : jeudi 20 octobre. Thème de cette édition : la couleur de mes rêves
  - Participation à la commémoration du 11 Novembre des classes de CE-CM
  - Chants au repas des anciens (CE-CM) en fonction des conditions sanitaires – cartes de fin d'année
  - Demi-journées jeux de société dans les 4 classes (participation des anciens du village). La première serait programmée le vendredi 16 décembre matin.
  - Spectacle de Noël par les enfants : vendredi 16 décembre en fin de journée
  - Développement de la coopération et amélioration du climat scolaire : élection des délégués de classes, conseils de classes réguliers et conseils des délégués de la GS au CM2.
  - Liaison école-collège en fonction de l'évolution de l'épidémie, visite sur site ou en vidéo.

## **9) Budget mairie, compte OCCE et APEIJ**

Pour l'année 2022, le budget attribué par la municipalité est de 110 € par élève. Il nous permet de financer à la fois les fournitures scolaires y compris l'achat de nouveaux manuels, les sorties scolaires ou la venue d'animations à l'école, le transport pour les sorties.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2022, le compte de la coopérative scolaire affichait un solde positif de 1 669,43 €. L'équipe enseignante remercie, comme chaque année, les parents pour leurs dons à la coopérative. L'APEIJ, l'association de parents d'élèves, organise différentes actions tout au long de l'année :

- ventes de gâteaux : la dernière s'est déroulée le dimanche 4 septembre.
- fin novembre : décoration de l'école pour les fêtes de Noël.
- Vendredi 16 décembre : Vente de crêpes et vin chaud tout de suite après le spectacle de Noël donné par les enfants.

- Bourse aux jouets, aux vêtements et à la puériculture (date à déterminer)
- juin : financement d'une sortie de fin d'année. Organisation d'un BBQ à l'issue du spectacle de fin d'année avec les parents, les élèves et les enseignants. Participation à la cérémonie de félicitations des CM2.

L'équipe enseignante remercie tous les membres de l'APEIJ pour leur investissement.

## **10) Journée récréative avant Noël**

Un spectacle de théâtre d'ombres sur des histoires de Claude Boujon, auteur de nombreux livres pour la jeunesse, est programmé le jeudi 15 décembre après-midi pour toutes les classes à la salle des fêtes.

## 11) Les locaux : hygiène, sécurité et matériel

Le parking créé devant l'école est fonctionnel depuis la rentrée et tout le monde semble en être content.

Les panneaux d'affichage devant la grille ont été réinstallés.

Les portes du cabanon dans la cour de récréation ont été entièrement rinnovées de manière à être plus solides.

Début octobre, un filet a été tendu sous le préau couvert de façon à solutionner le problème des oiseaux qui y nichent. Les dégâts occasionnés sont nettement limités depuis. Un nettoyage du sol tous les mercredis est effectué par la municipalité.

- L'équipe enseignante demande si le prolongement de la sonnette filaire à l'intérieur du bâtiment est toujours envisagé ? En effet, celle-ci est parfois inaudible s'il y a un peu de bruit dans les classes. La municipalité va de nouveau étudier la faisabilité de ces travaux.
- Nous n'avons plus constaté d'entrée d'eau dans la classe maternelle pour le moment. Par contre, des fuites importantes existent toujours au niveau de la verrière de la classe des GS-CP malgré une révision des joints à la rentrée.

L'équipe remercie chaleureusement l'ensemble des adjoints, conseillers et employés municipaux, toujours à l'écoute pour trouver une solution à un problème ou améliorer les conditions de vie dans l'école.

## 12) Services du périscolaire

Mme Noblesse nous informe que le contrat avec l'IFAC a été à nouveau signé pour 5 ans.

Mme Lorena Meseljevic en est la nouvelle coordinatrice sur Jambville, Oinville et Brueil.

L'aide aux devoirs est confiée à Séverine DANIEL le mardi et le jeudi soir pour tous les niveaux.

Question des parents d'élèves : Plusieurs parents nous remontent que des punitions collectives ont lieu au moment de la cantine. Les enfants doivent lever les mains lorsqu'il y a trop de bruit et restent ainsi le temps que le bruit revienne à la normale. De plus, les enfants sont placés (souvent séparés de leurs copains / copines) ce qui les empêche de passer un moment de convivialité lors du repas.

Réponse de la municipalité : La cantine scolaire est un lieu de vie en collectivité qui nécessite de la part des enfants de se conformer à certaines règles de savoir-vivre ensemble.

Le temps du repas doit être un temps de calme et de convivialité.

Le personnel de l'IFAC et les ATSEM veillent au bon fonctionnement de ce temps et adoptent certaines techniques afin de réduire le bruit et les comportements parfois nonchalants de certains enfants.

Lever le bras en l'air est une technique qui évite au personnel d'élever le ton et de favoriser un retour au calme très rapidement.

Placer des enfants permet d'éviter certains comportements non adaptés qui obligerait l'équipe d'encadrement de prendre des mesures plus lourdes en conséquence.

Les enfants qui déjeunent à la cantine doivent y trouver un réel temps de pause.

Les DPE sont informés que tout parent peut se rendre à la cantine (sous condition de prévenir la mairie et les DPE quelques jours avant) et observer comment se déroule la pause déjeuner.

La séance est close à 20h.